**MONTELO CHANTE et la ville de MONTELIMAR, capitale du nougat**

**Présentent**

**Le 23èmeTremplin des Etoiles**

**Grand Prix de la chanson française et internationale**

**Parrainé par Jean Ferrat lors de sa création en 1997**

**Règlement du concours :**

**Catégorie adulte et auteur-compositeur :**

- Le **concours adulte et auteur-compositeur** se déroulera à la salle **" Mistral 1" au Palais de Congrès Charles Aznavour à Montélimar (26) les 26 et 27 Octobre 2019.**

- Cette catégorie est ouverte à tous les chanteurs et chanteuses ainsi que les auteurs-compositeurs, d'un âge minimum de **16 (seize) ans**. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure, l'entrée est gratuite pour cette personne.

- Ce concours est limité à 200 (deux cents) candidats.

- **Présélections : samedi 26 Octobre 2019 de 10h à 18h30 et dimanche 27 Octobre de 10h à 12h**. L'ordre de passage des présélections se fera par tirage au sort en présence d'un élu de la Mairie de Montélimar. Au terme des présélections, 40 (quarante) candidats seront sélectionnés pour la finale. Les résultats seront donnés le dimanche 27 Octobre à 14 heures, la présence du candidat est alors obligatoire.

- **La finale aura lieu le dimanche 27 Octobre 2019 à partir de 15 heures à la salle « Mistral 1 »**. L'ordre de passage de la finale se fera également par tirage au sort.

- Le jury des présélections sera composé uniquement de professeurs de chant, de chefs d'orchestre de haut niveau ainsi que des professionnels du spectacle (responsables de casting, productions TV, personnalités audiovisuelles, etc.). La finale sera jugée par les personnes citées ci-dessus ainsi que par des personnalités du show-bizness dont l'identité est tenue secrète jusqu'au jour des présélections. Chaque année, une partie du jury des présélections et de la finale est renouvelée pour permettre aux candidats malheureux des précédentes éditions d'être entendus et notés par d'autre personnes.

- Les chanteurs doivent s'accompagner sur un **support en bon état : CD ou clé USB** (de préférence, un seul titre par support). Ils ont aussi la possibilité de s'accompagner à la **guitare** ou au **clavier**. Ils peuvent également être accompagnés par un guitariste ou un pianiste. Les **auteurs-compositeurs** sont admis dans le concours. **Des prix spéciaux seront attribués aux trois meilleurs d'entre eux**. Chaque chanteur lors des **présélections**, effectuera une **prestation d’une durée de 2 minutes**. **Tout montage,** visant à couper la chanson pour mettre la voix plus en valeur **est interdit**. **La même chanson sera chantée entièrement lors de la finale** du dimanche 27 Octobre 2019.

- Les membres du jury sont les seules habilités à noter les candidats. Leur décision est irrévocable. **Les concurrents** **sont notés sur 40** (**voix/20, interprétation/10, expression scénique/10**). A la fin du concours, le jury se tiendra à la disposition des candidats pour leur donner des explications sur leurs résultats.

- Notre souci est avant tout le confort et la qualité pour que chaque candidat ait les meilleures conditions pour défendre ses chances (bon accueil, jury professionnel). Nous avons toujours un matériel de son de très haut niveau. La sonorisation est assurée par **l'Orchestre Tony Bram's**.

- **L'inscription est de 20 (vingt) €uros et donne droit d'accès aux présélections et éventuellement à la finale au candidat**. Les concurrents seront convoqués par téléphone. Il leur sera précisé la date et l'heure de leur passage, afin d'éviter des attentes trop longues. Toute personne en retard (non justifié) sera systématiquement éliminée. **Chaque candidat de moins de 18 ans a droit à un accompagnant gratuit.**

- La plus grande correction est demandée, qu'il s'agisse du répertoire ou de la tenue.

**Les prix catégorie chanson :**

- 1er prix : **1800 euros** + trophée + 1ère partie artiste **Trophée spécial de la ville au**

- 2ème prix : **500 euros** + coupe + 1ère partie artiste **meilleur chanteur de la Drôme**

- 3ème prix : **458 euros** + coupe

- 4ème prix : **250 euros** + coupe + cadeaux **Trophée au meilleur**

- du 5ème au 10ème prix : **150 euros** + coupe + cadeaux **candidat étranger**

- cadeaux jusqu'au 40ème

**Les prix catégorie auteur-compositeur :**

- 1er prix : **500 euros** + 1ère partie festival (non cumulable avec le 1er prix catégorie chanson

- 2ème prix :  **200 euros** + 1ère partie concert

- 3ème prix : **150 euros** + 1ère partie concert

**MONTELO CHANTE et la ville de MONTELIMAR, capitale du nougat**

**Présentent**

**Le 23èmeTremplin des Etoiles**

**Grand Prix de la chanson française et internationale Catégorie Junior**

**Parrainé par Jean Ferrat lors de sa création en 1997**

**Règlement du concours**

**Catégorie junior :**

- Pour la dix-septième année consécutive, **l'Association Montélo Chante** va organiser le **Tremplin des Etoiles "catégorie junior".**

- Cette catégorie est ouverte aux candidats de **7 (sept) à 15 (quinze) ans**. Un justificatif attestant de l'âge des candidats peut être demandé.

- L'inscription au concours est de **12 (douze) euros**. Cette inscription donne droit à un accompagnant gratuit.

- Le concours se déroulera à la salle **"Mistral 1" au Palais des Congrès Charles Aznavour à Montélimar (26) le samedi 26 Octobre 2019 à partir de 20 heures.**

- Le concours est limité à 40 (quarante) candidats et sera jugé par un jury de professionnels de la musique.

- 10 (dix) enfants seront sélectionnés pour la finale qui se déroulera le soir même, à l'issue des présélections.

**Les prix catégorie junior :**

- 1er prix : **229 euros** + trophée + 1ère partie artiste

- 2ème prix : **153 euros** + coupe

- 3ème prix : **100 euros** + coupe

- 4ème prix : **75 euros** + cadeaux

- 5ème prix : **50 euros** + cadeaux

Cadeaux jusqu'au 10ème